



«Les entreprises n'ont aucun intérêt à tolérer le mobbing»

LA CHAUX-DE-FONDS • *L'avocate Gabriella Wennubst, spécialiste du mobbing, donnera une conférence sur ce thème jeudi à 20h15 au Club 44.*

PROPOS RECUEILLIS PAR
CLAUDE GRIMM

Souvent utilisé à tort et à travers, le mobbing recouvre une réalité complexe qui ne se cantonne pas au monde du travail. L'avocate chaux-de-fonnière Gabriella Wennubst lève le voile sur son domaine de spécialisation. Entretien.

On parle beaucoup de mobbing, de quoi s'agit-il?

Gabriella Wennubst: le mobbing est un mot-clé qui nous plonge dans un domaine vaste et complexe, celui de la protection du respect de la personnalité du travailleur dans le cadre du contrat de travail. Il concerne les relations entre employeur et travailleurs et la question de la souffrance au travail. L'une des obligations légales de l'employeur est de protéger la personnalité du travailleur, de diagnostiquer une souffrance et de la faire cesser. Le mobbing constitue une répétition d'actes hostiles par un ou des auteurs visant à exclure la victime d'un cercle de relations.

Comment se caractérise-t-il?

Par une communication non éthique et le déplacement de la responsabilité sur la victime, qui est transformée en coupable méritant son sort. Le mobbing peut être individuel – une personne contre une victime – ou collectif – un groupe de personnes contre une victime. Les mobbeurs sont animés par une peur, la victime représentant pour eux une menace et/ou un obstacle à un objectif qu'ils veulent préserver ou atteindre.

Depuis quand parle-t-on de mobbing?

Contrairement à une idée reçue, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Il a été étudié dans le monde animal dans les années 1920 puis dans celui de l'enfance vers 1960-1970, avant d'être transposé dans la sphère du travail par Heinz Lehmann. C'est lui qui, avec son livre sorti en 1996, a généralisé le mot «mobbing». On a dès lors assisté à une



Gabriella Wennubst estime que les entreprises n'ont aucun intérêt à tolérer le mobbing. Mais dans les cas de mobbing touchant à des enjeux d'entreprise ou de société, on entre dans des domaines dangereux. KEYSTONE/LDD

explosion de plaintes pour mobbing cachant toutes sortes de situations de souffrance au travail. La première chose que j'ai faite lorsque j'ai commencé à travailler sur ce thème, il y a dix ans, c'est de différencier les différents risques psycho-sociaux et d'établir un lexique des souffrances possibles en entreprise, chacune d'elles appelant un remède différent.

Le mobbing vise-t-il toujours l'exclusion de la victime de l'emploi?

Non, il peut aussi viser l'exclusion du cercle des mobbeurs. Selon qui mobbe, la victime sera éliminée du cercle de collègues, d'un service ou de l'emploi. Mais on parle souvent d'exclusion de l'entreprise car la victime, à force

d'actes hostiles, de communication non éthique et de déplacement de responsabilité sur elle, finit par craquer, tomber malade et démissionner.

Les victimes licenciées sont-elles nombreuses?

C'était le cas il y a dix ans, mais moins actuellement car il s'agit d'une solution abusive. La victime de mobbing ayant droit à une réparation de son dommage, sous certaines conditions pouvant aller jusqu'à l'âge de la retraite, les entreprises ont compris qu'elles ont intérêt à se pencher sur leur devoir de compétences pour comprendre l'interaction entre mobbeurs. Une autre solution est de licencier le mobbeur, souvent récidiviste.

Y a-t-il différents stades de complexité mis en exergue par le mobbing?

On en distingue trois: l'interaction entre mobbeurs et victimes, la façon dont le cas est pris en charge par l'entreprise et les réactions de la société. Lorsqu'un employeur protège un supérieur hiérarchique mobbeur, s'agit-il d'enjeux d'entreprise ou déjà de société? Quand on touche au troisième niveau, comme dans le cas des whistleblowers ou lanceurs d'alerte, on entre dans des domaines dangereux. On peut citer le cas de Joseph Mangan, cet ingénieur sur le projet A380 qui a révélé l'absence de tests de sécurité sur la pressurisation des cabines. Il s'est retrouvé sans travail et a subi une dégringolade sociale qui l'a conduit au bord du suicide, jusqu'au jour où un journaliste l'a écouté et révélé l'affaire.

Tolérer le mobbing peut-il se révéler une stratégie gagnante pour une entreprise?

Peut-être à court terme, mais pas à long terme. Tolérer le mobbing par incompetence ou par volonté lèse de toute manière le lien de confiance avec l'employeur. Personne ne se sent plus lié par un sentiment d'obligation et on assiste à une détérioration générale. La solution est d'instaurer un dialogue entre employeur et travailleur. Plutôt que de détourner la loi, je conseille toujours de l'épouser pour éviter de se retrouver devant un tribunal. La réparation peut coûter cher, voire entraîner la faillite de l'entreprise.

Avez-vous subi des pressions dans des cas complexes de mobbing?

Selon ce qu'on touche dans certaines sphères de pouvoir, je vous laisse imaginer les réactions lorsqu'on vient parler de mobbing. J'aime beaucoup cette citation de Paul Valéry: «Qui ne peut s'attaquer au raisonnement, s'attaque au raisonneur.» En revanche, nombreuses sont les petites PME qui n'ont rien à cacher, n'entrent pas dans des enjeux de société et où les réactions sont très positives. I

EN BREF

NEUCHÂTEL VEUT METTRE AU POINT UNE STRATÉGIE PROGRESSION DU LOUP

Déjà présent dans les Alpes et les Préalpes, le loup pourrait faire son apparition dans l'Arc jurassien. L'animal s'est installé depuis l'été dernier dans les environs de Pontarlier (F). Le canton de Neuchâtel en tire les conséquences. Afin de mettre en place une stratégie pour gérer un possible retour du loup dans le canton, le conseiller d'Etat Claude Nicati a constitué un groupe de coordination «loup» au niveau cantonal, a indiqué hier la Chancellerie d'Etat dans un communiqué de presse. Composé de représentants des éleveurs de bovin et de menu bétail, des chasseurs, des associations de protection de l'environnement, de la Confédération et des services de l'Etat concernés, ainsi que de spécialistes du loup et de la prévention des dégâts, ce groupe s'est réuni pour la première fois à Couvet, en présence du chef du chef du Département cantonal de la gestion du territoire. Il a pour mission de dispenser une information factuelle aux divers milieux touchés par la présence du loup, d'élaborer une stratégie de gestion. ATS

GABEGIE INFORMATIQUE: LES COMMUNES NE SERONT PAS INDEMNISÉES

VAUD Les communes vaudoises ne seront pas indemnisées pour les dégâts causés par la grosse panne informatique lors des élections fédérales. Il manque une base légale, a expliqué le conseiller d'Etat Philippe Lauba au Grand Conseil. «Très peu de communes» ont réclamé une telle indemnisation, a relevé le chef du Département de l'intérieur (DFI) hier durant l'heure des questions. «Les autres ont apparemment accepté les excuses du Conseil d'Etat et ses explications concernant les causes de la panne informatique». La loi prévoit que les coûts liés à l'organisation des scrutins sont à la charge des communes. ATS

GRAND CONSEIL

Les députés vaudois adoptent le budget 2012

Les députés vaudois ont adopté hier le budget 2012 du canton, bénéficiaire, sans modification par rapport au premier débat. Principal ajout du Grand Conseil à la copie du gouvernement: dix postes supplémentaires alloués à la Police cantonale. Il n'y aura donc pas de troisième lecture du budget. Malgré les nombreuses heures de discussion consacrées à cet objet, un examen en deux débats seulement ne s'était plus vu depuis de nombreuses années, a souligné le président de la commission des finances Frédéric Grognez.

Les effectifs de la police ont suscité la plus longue discussion. La droite préconisait de s'en tenir aux dix postes accordés en première lecture, les députés ayant accepté 1,5 million de plus pour les effectifs de la police cantonale. La gauche proposait de faire passer ce nombre de dix à vingt.

La mise en place de la police coordonnée est encore en cours, a souligné la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Des améliorations dans l'organisation peuvent encore être

trouvées, de même que dans les procédures de la justice pénale. De plus, des négociations sont en cours avec les syndicats, qui exigent de leur côté 150 gardes de plus et 100 inspecteurs, a ajouté la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement. Au vote, le Grand Conseil en reste à dix postes supplémentaires par 74 voix contre 63 et 2 abstentions. Les autres amendements déposés par la gauche ont tous été refusés. Le plenum n'a pas voulu accorder quatre postes de plus pour les inspections de chantier.

La proposition d'ajouter 1 million pour les mesures de réinsertion professionnelle en faveur des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) a échoué. Pas de postes supplémentaires au Service du développement territorial non plus.

Au vote, 104 députés ont accepté le budget, onze se sont abstenus et sept l'ont refusé. La version finale présente un excédent de 13,121 millions de francs, soit quelque 1,9 million de moins qu'avant son examen par le parlement. ATS

Le président de l'UDC ne conduira pas son parti aux élections cantonales

VAUD • *Fabrice Moscheni renonce à son poste pour lui préférer son entreprise. Dimanche déjà, au soir de la complémentaire, il ne sera plus à la tête du parti.*

JEROME CACHIN

L'UDC vaudoise aborde la campagne pour les élections cantonales sans président. Fabrice Moscheni, 44 ans, annonce qu'il va quitter la présidence du parti dimanche soir. Il dirige une entreprise qu'il a fondée il y a une dizaine d'années, Fastcom Technology, active dans la sécurité informatique, et forte d'une quinzaine d'employés. «Nous nous attaquons à des mandats internationaux, explique-t-il. Toutes les trois semaines je suis en déplacement à l'étranger. La moitié du mois de janvier, je la passerai à Dubaï.» Le contexte économique l'incite à se battre exclusivement pour son entreprise.

L'annonce de la démission de Fabrice Moscheni est tombée tard dans la soirée de lundi. Elle deviendra effective juste après l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, qui oppose Béatrice Métraux (Verts) à Pierre-Yves Rapaz (UDC). L'intéressé balait tout soupçon de problème politique: «Il n'y a strictement aucun problème avec Pierre-Yves Rapaz. Je me battrais jusqu'au bout pour qu'il gagne. Le moment de l'annonce de ma démission a été choisi avec son accord.» Le mandat de Fabrice Moscheni aurait dû s'achever normalement en

mai 2012, après les élections cantonales. L'UDC vaudoise ne désignera son prochain président qu'à cette époque. En attendant, les vice-présidents Dylan Karlen et Nathalie Falcone-Goumaz géreront la transition. Quelque soit l'issue de la succession Mermoud, l'UDC et le reste de la droite vaudoise n'auront pas la partie facile.

En octobre 2009, Fabrice Moscheni avait nettement remporté la présidence du parti: il obtenait 100 voix, contre 36 au député Eric Bonjour et 26 à Dylan Karlen, aujourd'hui directeur de la campagne de Pierre-Yves Rapaz. Son prédécesseur, Gérard Nicod, avait fait les frais d'une crise interne. Critiqué par une partie de la direction du parti – Jean-Claude Mermoud en tête – pour son incapacité à mener le parti lors des élections de 2011 et de 2012, et sa propension à négliger le rôle des UDC des campagnes, Gérard Nicod avait été prié de remettre son mandat. «Nous sommes plus unis qu'avant», commente Fabrice Moscheni.

Le démissionnaire se satisfait des gains de l'UDC lors des communales. Le fait que le score de l'UDC aux fédérales dépasse le cumul des scores des radicaux et des libéraux le réjouit aussi. Il regrette en revanche

la perte d'un des cinq sièges au Conseil national et l'échec de Guy Parmelin au Conseil des Etats. Sur le plan personnel, Fabrice Moscheni a connu un revers ce printemps: la section UDC du district de Lausanne lui avait refusé d'être parmi ses trois candidats au Conseil national. «J'en ai été chagriné, mais cela n'a pas pesé sur ma décision de démissionner. Peut-être que, comme président cantonal, je n'étais pas assez proche des gens de ma section.» Elu au parlement de Lausanne cette année, il conserve ce mandat.

Dans la section de la capitale vaudoise, comme dans le parti cantonal, c'est le secrétaire général Claude-Alain Voiblet qui tient sans conteste le premier rôle. «Moi je suis un milicien, Claude-Alain Voiblet est un professionnel à plein temps. Il est un bureaucrate politique, il a plus de présence. Les médias appellent Voiblet en premier et Moscheni en deuxième.» Regrette-t-il de n'avoir tenu que le second rôle? «Sur certains sujets, il aurait mieux valu que cela soit moi qui parle, avec une vision plus militante et plus cantonale. Mais je comprends qu'on se tourne vers celui qui est tout le temps disponible. Il a beaucoup travaillé.» I